

Commune de Bornel

ANNEE SCOLAIRE 2023- 2024

<input type="checkbox"/> ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE	<input type="checkbox"/> ECOLE DE FOSSEUSE
<input type="checkbox"/> ECOLE ELEMENTAIRE VINCENT VAN GOGH	<input type="checkbox"/> ECOLE ELEMENTAIRE LEON FURCY

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

NOM :

PRENOM :

Sexe

F

M

Né(e) le

...../...../.....

Lieu de naissance (commune et département)

Précédente scolarisation

Coordonnées de l'Etablissement scolaire :

Composition : (porter ci-dessous les enseignements concernant tous les enfants de la famille) :

<u>NOM</u> S'il diffère de celui porté ci-dessus	<u>PRENOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>

FAMILLE DE L'ENFANT / NUMERO D'URGENCE

Responsables légaux : En cas de séparation, il est indispensable de renseigner l'ensemble des cases.

	PERE	MERE	AUTRE CONJOINT
NOM			
Prénom			
Adresse			
Code Postal - Ville			
Tel. domicile			
Tel. portable			
Adresse Mail			
Profession			
Employeur			
Situation de famille	Marié Séparé Divorcé Veuf Célibataire Décédé	Marié Séparé Divorcé Veuve Célibataire Décédée	Marié Séparé Divorcé Veuve Célibataire Décédée
Autorité parentale	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Nourrice ou personnes autorisées			
OBSERVATIONS			

Restauration scolaire OUI NON

PERI-SCOLAIRE - Centre de Loisirs MATIN SOIR

ETUDES SURVEILLEES OUI NON

TRANSPORTS SCOLAIRES **UNIQUEMENT POUR LES ECOLES DE FOSSEUSE ET ANSERVILLE**

(Inscription à faire sur OISE MOBILITE) OUI NON

www.oise-mobilite.fr

SI SIGNATURE DES PARENTS

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Document justifiant votre identité et celle de votre enfant (livret de famille, carte d'identité, passeport ou copie d'extrait acte de naissance).
- **1 photocopie d'un Justificatif de domicile (FACTURE EAU- GAZ-ELECTRICITE) datant de -3 mois ou un échéancier)** ou l'attestation fournit par votre fournisseur d'énergie ou d'eau.
- UNE QUITTANCE DE LOYER ET LE CONTRAT DE BAIL POUR LES LOCATAIRES.
- **Si vous êtes hébergés :**
 - fournir la photocopie d'une pièce justificative au nom de l'hébergé et à l'adresse de l'hébergeant (avis de changement d'adresse postal – attestation CAF ou attestation CPAM).
 - Un justificatif de domicile de l'hébergeant (quittance loyer – facture eau – gaz – électricité) et une attestation sur l'honneur de l'hébergeant).

Un rendez-vous sera nécessaire pour la production des documents originaux.

- En cas de séparation ou de divorce :
 - fournir le jugement du tribunal
 - **l'autorisation parentale** ainsi que la photocopie de la personne qui a le mode garde alternée
- En cas de changement d'école – fournir **le certificat de radiation** une fois **le dossier validé**.



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

CADRE RESERVEE A LA MAIRIE

Scolarisation à partir du :

Classe :

Visa du Responsable Scolaire